

224C1668
FR0004056851-FS0684

20 septembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VALNEVA SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 septembre 2024, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 17 septembre 2024, le seuil de 10% des droits de vote de la société VALNEVA SE et détenir indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA¹ qu'elle contrôle, 8 639 886 actions VALNEVA SE représentant 17 259 364 droits de vote, soit 5,32% du capital et 9,65% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance (en direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA	8 639 886	5,32	17 259 364	9,65
Total EPIC Bpifrance	8 639 886	5,32	17 259 364	9,65

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société VALNEVA SE³.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA a franchi individuellement en baisse le même seuil.

¹ Bpifrance Participations SA est contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 162 276 901 actions représentant 178 894 368 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société VALNEVA SE du 13 septembre 2024.